

# CHARTRE D'ENGAGEMENT ECOWATT DES ENTREPRISES ET FÉDÉRATIONS PROFESSIONNELLES

## PREAMBULE

Porté par RTE et l'ADEME, EcoWatt est un dispositif citoyen qui permet aux Français, entreprises et collectivités d'adopter une consommation d'énergie responsable et de contribuer ainsi à assurer le bon approvisionnement de tous en électricité.

Véritable météo de l'électricité, EcoWatt qualifie en temps réel le niveau d'électricité disponible pour alimenter les consommateurs français. A chaque instant, des signaux clairs guident les consommateurs pour adopter les bons gestes afin de limiter la consommation nationale d'électricité. Un dispositif d'alerte indique les périodes où les Français sont appelés à réduire ou décaler leur consommation d'électricité pour éviter les coupures ou en réduire leur durée.

Les entreprises et fédérations professionnelles sont des acteurs et relais essentiels dans le dispositif de sensibilisation à ces enjeux du « consommer au bon moment » et plus généralement de la maîtrise de la demande en énergie. Pour ces raisons, elles peuvent intervenir dans le déploiement de ces bonnes pratiques en matière de consommation d'électricité à différents titres :

- En tant qu'employeur par des actions de sensibilisation de leurs salariés / partenaires / fournisseurs
- En tant que relais du signal Ecowatt vers leurs clients
- En tant que consommateur responsable via des actions de modération ou de décalage de leur consommation d'électricité

Cette démarche est le plus souvent intégrée à la démarche RSE des entreprises.

S'associer à Ecowatt, c'est rejoindre une communauté d'acteurs engagés, dont les efforts peuvent avoir un véritable impact.

Ecowatt donne une traduction concrète supplémentaire à vos engagements RSE et vous permet de mobiliser vos collaborateurs autour d'un projet d'intérêt public, notamment lors des périodes de fortes tensions sur le système électrique.

## OBJET

Par la signature de la présente charte, la société CARREFOUR FRANCE, représenté(e) par Alexandre BOMPARD en qualité de Président Directeur Général du Groupe Carrefour souhaite marquer son implication en faveur d'une meilleure consommation de l'électricité, et concourir à limiter les risques de sécurité d'alimentation en électricité en France. Il choisit de concrétiser cet engagement en particulier par la réalisation des actions ci-dessous identifiées, qui lui permettront de prendre une part active au déploiement des bons gestes.

Pour accompagner la société CARREFOUR FRANCE dans son action visant à mobiliser et à fédérer son écosystème de fournisseurs et partenaires, ses clients et ses salariés autour de la démarche EcoWatt, RTE et l'ADEME fourniront tout le soutien pédagogique nécessaire, et notamment un kit de communication personnalisé.

## LES ENGAGEMENTS DE CARREFOUR

Carrefour s'est engagé à contribuer à la neutralité carbone via ses magasins d'ici 2040 et pour ses activités e-commerce d'ici 2030. Le plan d'action du Groupe pour contribuer à la neutralité carbone vise à réduire ses émissions au maximum et compenser ses émissions résiduelles.

Dans le cadre de cet engagement, Carrefour a pour objectif de réduire les émissions de GES liées à l'activité des magasins de 50 % d'ici 2030 (vs. 2019) et de 70 % d'ici 2040 (vs. 2019), l'objectif est aligné sur le scénario de 1,5°C de SBTi<sup>1</sup>.

Pour y parvenir, Carrefour met en œuvre les actions suivantes :

- L'utilisation de 100 % d'électricité renouvelable en 2030
- La réduction des consommations d'énergie de 27,5 % d'ici 2030 (vs 2019)
- La réduction de 50 % des émissions liées à l'utilisation de fluides réfrigérants d'ici 2030 et de 80 % d'ici 2040.

Au-delà de ces actions de réduction de notre consommation énergétique, Carrefour a mis en place des systèmes et une organisation visant à réduire ponctuellement sa consommation d'énergie électrique notamment en cas de signal EcoWatt orange et rouge, durant les pics de consommation (principalement 08h-13h et 18h-20h)

Carrefour s'engage, au travers de cette charte, à mettre en œuvre les actions suivantes :

### Magasins

- Diminution de l'intensité lumineuse dans les magasins, réduction de 40 à 70 % en fonction des sites du poste éclairage
- Baisse du chauffage de tous les points de vente de 2°C
- Mesures adaptées à chaque magasin pour une gestion plus sobre de l'énergie (décalage des déclenchements fours, production de glace ou autres)
- EcoWatt rouge :
  - Mise en route des groupes électrogènes : 54 MW sur le parc Hypermarché
  - Arrêt des dispositifs de chauffage de manière ponctuelle

### Entrepôts

- Décalage des périodes de mise en charge des batteries sur les engins de manutention en fonction des sites disposant d'un moyen de centralisation.
- EcoWatt rouge : Mise en route des groupes électrogènes : 6,5 MW sur le parc Supply Chain intégré

### Centres commerciaux (Carrefour Property et Carmila)

- Diminution de l'intensité lumineuse dans les parties communes des galeries marchandes de 20 à 40 % en fonction des sites du poste éclairage
- Diminution de l'intensité lumineuse des éclairages parkings de 50 % en fonction des sites du poste éclairage. Activation de l'effacement vert (réduction de 50 % sur le CVC<sup>2</sup>) des bâtiments équipés d'une technologie smart grids.

---

<sup>1</sup> Science-based Targets Initiative : organisation fondée par le CDP, le World Resources Institute (WRI), le Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et le Fonds mondial pour la nature (WWF). Elle a pour but de valider les objectifs de réduction carbone des entreprises pour atteindre l'objectif de la COP 21 (trajectoire de réduction à 1.5 °C)

<sup>2</sup> Chauffage, Ventilation, Climatisation

### Sensibilisation des salariés, des fournisseurs et des magasins

- Communication et sensibilisation des équipes en magasin et dans nos sièges à la réduction des consommations dans le cadre de la certification ISO 50001 de l'ensemble des supermarchés et hypermarchés en France
- Inciter les collaborateurs à adhérer à la démarche en s'inscrivant sur le site web [www.monecowatt.fr](http://www.monecowatt.fr)
- Sensibilisation auprès des locataires des boutiques des centres commerciaux pour limiter leurs consommations
- Formation des collaborateurs en magasin sur les bonnes pratiques de sobriété énergétique
- Informer les fournisseurs du groupe Carrefour et partenaires du dispositif Ecowatt

### Information/Relai des signaux EcoWatt rouges (E-commerce et magasins)

- En relayant les signaux EcoWatt rouge auprès de la population / de notre écosystème via les différents outils de communication disponibles et en invitant les citoyens à s'inscrire sur [www.monecowatt.fr](http://www.monecowatt.fr)
- En communiquant sur les actions mises en place
- En relayant sur les réseaux sociaux les signaux EcoWatt

## INTERLOCUTEUR PRIVILEGIE DE RTE AU SEIN DE L'ENTREPRISE PARTENAIRE

Afin de faciliter les échanges entre les différents acteurs de la démarche EcoWatt, le partenaire identifie un interlocuteur privilégié au sein de ses équipes :

Nom : NOUISRI  
Prénom : AICHA  
Fonction : Manager Energie  
Téléphone : +33 6 70 34 98 96  
Adresse électronique : [aicha\\_nouisri@carrefour.com](mailto:aicha_nouisri@carrefour.com)  
Adresse postale :  
C.S.F. / DIR EXPANSION FRANCE / DIR TECH FRANCE,  
93 Avenue de Paris TSA 55555,  
91889 Massy Cedex - France

## COMMUNICATION

RTE valorise auprès des médias les engagements des partenaires Ecowatt. Durant et hors période de tension. Lors des situations de tension sur le système électrique (signal rouge), Ecowatt serait la plate-forme d'information centrale vers laquelle tous les Français seraient renvoyés pour trouver des informations sur les éventuelles coupures. L'attention des médias serait portée sur les exemples concrets d'engagements d'entreprises partenaires.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ Signatures

Alexandre BOMPARD Président Directeur Général du Groupe Carrefour	Xavier PIECHACZYK Président du directoire de RTE
---	---